

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		15.000f	31.000f.	(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		-	-	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays		20.000f.	40.000f	
	Prix du numéro Année courante		600 f	Année ant. 700f.	
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro				
	Journal légalisé		900 f		
				Par la poste -	

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

MINISTERE DE L'INTERIEUR

2020	
05 mars	Décret n° 2020-705 portant prorogation de la durée de l'engagement civique des Assistants à la sécurité de proximité de la promotion 2014 455

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

2020	
03 mars	Décret n° 2020-697 portant transfert à la Société MASSAWA SA du permis d'exploitation pour or et substances connexes, accordé par décret n° 2020-495 du 21 février 2020, à la Société Randgold Resources LTD, sur le périmètre de MASSAWA, Région de Kédougou. 456

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 2020-705 du 05 mars 2020 portant prorogation de la durée de l'engagement civique des Assistants à la sécurité de proximité de la promotion 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

L'année 2020 marque la fin de l'engagement de la première promotion recrutée en 2014, et dont la durée a été prolongée jusqu'au 31 mars 2020, par décret n° 2018-485 du 23 février 2018.

En fin mars 2020, 7.000 Assistants devraient, en principe, être libérés. Le départ de ces agents aurait un impact sur le bon fonctionnement de certaines structures utilisatrices et le déroulement des programmes en cours, en particulier le programme « Zéro Déchet » et la surveillance des zones désencombrées.

Par ailleurs, la libération de 7.000 Asp aurait un coût social élevé d'autant qu'en dehors du programme « Un Asp, Un métier », rien d'autre n'est prévu dans le sens de les aider à bénéficier d'une insertion durable, après service rendu à la nation.

Leur libération devrait être suivie de facilités d'insertion au niveau de la Fonction publique, des Collectivités territoriales à travers la Police municipale, de l'Agence de reforestation de la Grande muraille verte, de la Brigade de Lutte contre l'insalubrité et l'encombrement (BRISE), de l'Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UCG), etc.

Dans l'attente de l'effectivité de ce processus d'insertion, la prorogation de l'engagement civique des assistants de la première promotion jusqu'au 31 décembre 2020 a été retenue.

Telle est l'économie du présent projet de décret.